



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Nantes, le 09 mai 2022

## **COMMUNIQUE DE PRESSE Déviation de Moulay-Mayenne**

**Fermeture du carrefour giratoire de Coulonges entre la RN12 et la RD7 en raison de travaux sur la commune de Saint Fraimbault de Prières du lundi 9 mai au vendredi 13 mai 2022 de 20h00 à 6h00**

La réfection du carrefour giratoire de Coulonges à l'intersection de la RN12 et de la RD7 à Saint Fraimbault de Prières est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement de la déviation de Moulay-Mayenne.

Afin de limiter la gêne aux usagers, ces travaux se dérouleront de nuit de 20h00 à 6h00, du lundi 9 mai soir au vendredi 13 mai matin (4 nuits de travaux). Des itinéraires de déviation seront mis en place durant ces périodes de travaux.

En cas d'intempéries, les travaux sont susceptibles de se prolonger sur la semaine suivante.

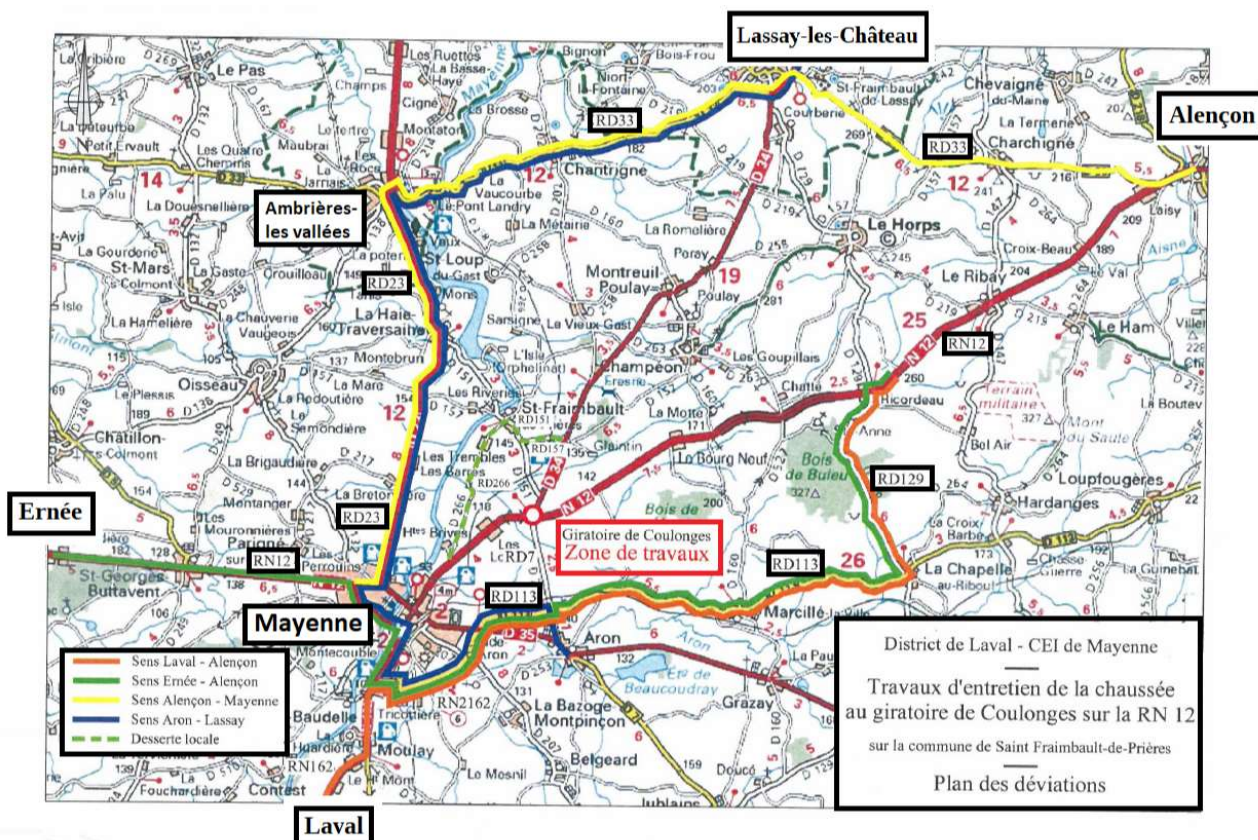
Une signalisation adaptée sera mise en place pour orienter les usagers.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire assure la maîtrise d'ouvrage du projet de déviation de Moulay-Mayenne sur la RN162. Cette opération, d'un montant de 22M€, est inscrite au contrat de plan Etat-Région 2015-2020. Elle est cofinancée par l'État (80%), la Région Pays de la Loire (5%), le Département de La Mayenne (10%) et la Communauté de communes de Mayenne Communauté (5%). Les travaux ont débuté en janvier 2019 pour une durée de 3 ans et demi.

La déviation a pour objectif :

- d'améliorer la qualité de vie des riverains dans la traversée des communes de Moulay et Mayenne, en particulier sur le plan de la sécurité et du bruit,
- de fluidifier la circulation pour optimiser les temps de parcours,
- d'améliorer la sécurité des usagers.

## Plan des déviations



La DREAL Pays de la Loire remercie les usagers de leur compréhension.

Durant la période de travaux, les usagers de la route sont invités à respecter les consignes de sécurité :

- Respecter la signalisation temporaire et augmenter les distances de sécurité ;
- Respecter les limitations de vitesse ;
- Redoubler de vigilance pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes ;
- Rester attentif aux agents travaillant sur le chantier.